

La loi de 1905



©INRP -Rouen.

L'enlèvement des crucifix dans les écoles de la Ville de Paris, dessin de Gerlier paru dans la presse illustrée, 20 février 1881.

Le 9 décembre 1905 est votée sous la III^e République une loi qui est l'un des fondements de notre culture républicaine et du contrat social entre les Français. **Cette loi, dite de « séparation des Églises et de l'État »,** promulguée par le Président de la République de l'époque, Émile Loubet, et présentée par le président du conseil, Rouvier, comprend à l'origine 44 articles. Ses deux articles les plus importants fixent jusqu'à aujourd'hui le cadre juridique de la laïcité en France :

1 - LA RÉPUBLIQUE ASSURE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE. ELLE GARANTIT LE LIBRE EXERCICE DES CULTES.

2 - LA RÉPUBLIQUE NE RECONNAÎT, NE SALARIE, NI NE SUBVENTIONNE AUCUN CULTE.

Cette loi, bien que mal accueillie par l'Église catholique, se veut une loi de pacification après les années d'affrontement pour arracher au pouvoir religieux son emprise sur la société.

Elle est le produit d'une longue histoire et sa portée va bien au-delà de la bataille que se sont livrés laïques et cléricaux : elle organise, et pour longtemps le cadre de vie commun entre les Français, quelles que soient leur philosophie ou leur religion.



La liberté des cultes, gravure sur bois de l'an VII (1799). Sous le Concordat, l'État assurait un statut officiel aux cultes reconnus qu'il surveillait et protégeait en même temps.

Aristide Briand, rapporteur du projet de la loi à la tribune de la Chambre en 1905.



Le dualisme scolaire

La question scolaire continue de diviser laïques et catholiques.

La Révolution française n'admet l'enseignement d'aucun culte, mais

le Directoire autorise l'enseignement privé.

En 1850, la loi Falloux permet notamment aux collectivités

territoriales de subventionner l'investissement des établissements

privés dans la limite de 10 %.

Le régime de Vichy dissout les organisations laïques et favorise l'enseignement catholique.

En 1953, est créé le Comité national d'action laïque qui regroupe les syndicats d'enseignants,

les parents d'élèves, la Ligue de l'enseignement et les délégués départementaux de l'Éducation

nationale.



©Léonard Freed/ Magnum

École confessionnelle.

En 1959, la loi Debré autorise

des contrats avec les établissements privés.

L'État octroie une aide financière, prenant en charge

la rémunération des enseignants, à condition d'enseigner

les programmes, d'accueillir tous les enfants et de respecter

la liberté de conscience.

L'enseignement catholique représente 96 %

de l'enseignement privé sous contrat, soit 2 millions d'élèves.



©Sygma/J Langevin

En 1994, manifestation lors du projet de révision de la loi Falloux.

En 1984, le gouvernement de gauche

abandonne son projet de service public

unifié et laïque de l'éducation à la suite

des manifestations

des partisans de l'école privée.

En 1994, la tentative impulsée par un gouvernement de droite

d'élargir les possibilités offertes par la loi Falloux de financer

les investissements des établissements privés échoue pareillement

après les manifestations laïques.

Ces deux mouvements contraires semblent marquer la fin

de la guerre scolaire.

© Pascal Lebrun

Meeting

du CNAL

au Bourget

le 9 mai 1982

en présence

du Premier Ministre.



Un cadre juridique

La laïcité est à la fois une éthique et un ensemble de règles juridiques. La loi de 1905 fixe la place respective de l'État et des religions dans l'espace français.

On est passé d'un système d'une religion d'État avec l'Ancien Régime à un système où quatre religions sont reconnues, le calvinisme, le luthéranisme, le judaïsme et le catholicisme par le Concordat, pour aboutir enfin à la Séparation des Églises et de l'État qui fonde l'ordre public laïque.



La laïcité implique la neutralité de l'État par rapport aux convictions de chacun et la liberté des confessions par rapport au politique. Elle est inscrite dans notre constitution :

« LA FRANCE EST UNE RÉPUBLIQUE INDIVISIBLE, LAÏQUE, DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE. » article 1^{er} de la constitution de 1958



Signature du Concordat.
Pour Bonaparte, la paix religieuse doit servir à restaurer l'unité nationale. Lavis du baron Gérard, château de Versailles.

Ni le Concordat, ni la loi de 1905, n'ont reçu application dans les colonies.

Aujourd'hui encore, la Guyane et des Territoires d'Outre-Mer restent soustraits à la loi de 1905.

De même en Alsace et en Moselle, sous occupation allemande en 1905, le Concordat est toujours en vigueur. L'État aide financièrement les quatre cultes reconnus, rétribue rabbins, pasteurs et curés, et un enseignement religieux est délivré à l'école publique.

LE 14 JUILLET

En Alsace, lecture de la Protestation de Bordeaux par une religieuse dans une salle de doctrine chrétienne pour la fête du 1^{er} mars 1919.



14 juillet .
dessin de Colin 1945.

Une référence au-delà de nos frontières



En Irlande, la religion joue un rôle majeur dans l'affirmation de l'identité nationale.

La laïcité constituerait un progrès dans les États théocratiques, nombreux à travers le monde, où hommes et femmes sont soumis à des « lois divines » qui sont parfois des rites barbares - lapidation pour adultère, amputation pour vol. Elle pourrait être un modèle dans les pays où des conflits ethnico-religieux se sont déroulés comme en ex-Yougoslavie.

LA LAÏCITÉ NE VA PAS SANS DÉMOCRATIE, MAIS TOUS LES ÉTATS DÉMOCRATIQUES NE SONT PAS LAÏQUES.

Au Danemark, le luthéranisme est religion d'État et la reine d'Angleterre est chef de l'Église anglicane. Mais **beaucoup de ces États européens connaissent une « sécularisation »**. **La religion a perdu de son pouvoir sur l'État et la société**. Le débat n'en est pas moins vif autour de l'introduction de Dieu ou de l'héritage chrétien dans la future Constitution européenne.

Aux États-Unis, société profondément religieuse, le premier amendement de la constitution stipule : « Le Congrès ne fera aucune loi relativement à l'établissement d'une religion ou en interdisant le libre exercice ».

Depuis Mustapha Kemal, la Turquie, seul pays musulman où l'Islam n'est pas religion d'État, pratique une laïcité autoritaire.

Le Mexique pratique la liberté de croyance et de cultes et il n'y a pas d'enseignement confessionnel.

Manifestation de femmes turques soutenant le parti Liberté et démocratie.



Bill Clinton, élu président, prête serment sur la Bible, 20 janvier 1993

©Sipa press/B.Strong



Une philosophie politique

La laïcité est un concept issu d'une philosophie politique d'émancipation. Héritière des Lumières, des philosophies de la raison, des sciences et du progrès, elle porte avec elle les acquis de la Révolution française au premier rang desquels les principes de liberté et d'égalité.



Le Parfait Équilibre,
La représentation de l'union harmonieuse des trois ordres en peuple souverain.
(gravure de 1790-91)



Le Premier ministre, le ministre de l'Éducation nationale et le ministre de l'Enseignement professionnel, posent avec des lycéens le 30 janvier 2002, dans le cadre du plan d'action « respect à l'École »



Le ministre délégué à l'Enseignement dans une école d'une ZEP le 14 mai 2002.

LA DOCTRINE LAÏQUE IMPLIQUE QUE «LES HOMMES NAISSENT LIBRES ET ÉGAUX EN DROIT». EN METTANT AU PREMIER RANG LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE, ELLE REFUSE TOUTE DOMINATION DES ESPRITS, QU'ELLE SOIT RELIGIEUSE OU IDÉOLOGIQUE.

Le modèle laïque français consacre une double indépendance : indépendance de l'État vis-à-vis de la religion, indépendance de la religion vis-à-vis de l'État. En ce sens, les États où la religion est «plus ou moins réprimée» ne sont pas pour autant des États laïques, pas plus l'Irak de Saddam Hussein que l'Union Soviétique ne l'étaient.

LE COMBAT LAÏQUE EST UN COMBAT CONTRE L'OBSCURANTISME, IL SUPPOSE L'AUTONOMIE DE PENSÉE DES INDIVIDUS ET L'ESPRIT CRITIQUE CONTRE L'ENDOCTRINEMENT.

C'est la raison pour laquelle l'éducation est au centre de la démarche laïque. Avec la diversité des convictions qu'elle légitime, la laïcité fait de l'espace public un espace de débat, le lieu même de la démocratie.



Meeting international organisé par «la libre Pensée Française» pour dénoncer les conditions d'accueil du pape .

La garantie du pluralisme



Festival annuel dédié à Ganesh dans les rues du 18^e arrondissement de Paris, septembre 2000.

Longtemps, la France a soupçonné la diversité ethnique, culturelle ou religieuse d'être un facteur de division et de menace pour l'unité nationale. Bretonnes ou basques, italiennes ou polonaises... les minorités ont dû renoncer à leurs identités particulières pour s'assimiler.

LA RÉPUBLIQUE ADMET L'EXPRESSION PUBLIQUE DES APPARTENANCES RELIGIEUSES, ETHNIQUES OU CULTURELLES DANS LES LIMITES DE L'ORDRE PUBLIC DÉMOCRATIQUEMENT DÉFINI, DU RESPECT DES LIBERTÉS ET DE L'INTÉGRITÉ DES PERSONNES. MAIS LA RÉALITÉ SOCIALE SE MONTRE SOUVENT MOINS TOLÉRANTE.

Aujourd'hui, notre conception de cette diversité s'est accommodée du pluralisme. Chacun peut faire état de ses appartenances : des garanties ont été offertes aux langues minoritaires, la diversité ethnique est considérée comme constitutive de la Nation. Toutefois, l'expression de revendications identitaires, quand elles nient les valeurs universalistes, n'est pas exempte de dérives communautaristes.

La garantie du pluralisme est une finalité de la laïcité. Mais elle s'accompagne de la garantie pour l'individu de choisir, sans contrainte d'une communauté ou d'un groupe, ses propres - et parfois multiples appartenances.



©AFP

En Bretagne, le bilinguisme revendiqué par les bretonnants, a fait son entrée dans l'enseignement pré-élémentaire depuis le printemps 1976.



La neutralité des services publics

L'ÉTAT LAÏQUE NE PRIVILÉGIE AUCUNE CONVICTION PHILOSOPHIQUE OU RELIGIEUSE. LA CONSTITUTION PRÉCISE QUE « LA RÉPUBLIQUE ASSURE L'ÉGALITÉ DEVANT LA LOI DE TOUS LES CITOYENS SANS DISTINCTION D'ORIGINE, DE RACE OU DE RELIGION ».



Costa-Gavras, et son avocat après le rejet de la demande faite par l'association catholique AGRIF contre l'affiche de son film *Amen*.



Tous les dimanches, la chaîne publique France 2 diffuse en intégralité la messe.

Ces deux principes supposent la neutralité des services publics et de ses fonctionnaires. L'éthique laïque est proche en ce sens de l'éthique médicale : les services publics doivent être à l'abri de toute accusation de partialité et de discrimination. Le postier, l'éducateur, le policier, le cheminot ou le juge doivent assurer le même service à n'importe quel usager.

Le fonctionnaire ne doit pas afficher ses convictions par quelques signes distinctifs que ce soit. Hors de sa fonction, il retrouve son autonomie. Il peut défendre ses intérêts professionnels dans un syndicat.

Certains corps de la fonction publique ont des statuts particuliers : pas de syndicat chez les militaires, pas de droit de grève chez les policiers. Les titulaires d'un mandat politique sont soumis à diverses incompatibilités. Toutefois, ils ne sont pas contraints à la démission comme en Angleterre.



L'égalité des convictions

COMMENT FAIRE RESPECTER L'ÉGALITÉ
DES CULTES ET DES CONVICTIONS ALORS QUE
NOTRE HISTOIRE EST IMPRÉGNÉE, DANS NOS
PAYSAGES, NOTRE CALENDRIER,
LES JOURS FÉRIÉS ... PAR LE CATHOLICISME ?



©R.F.

Notre-Dame de Paris

Les religions reconnues par le Concordat disposent en 1905 des lieux de culte qui leur ont été affectés. Mais **les nouveaux cultes comme l'islam et le bouddhisme ne bénéficient pas de ces avantages du passé**. Problèmes d'autant plus épineux que la construction de mosquées ou la formation des imams sont souvent financées par des États étrangers fondamentalistes !

Les Pouvoirs publics ont poussé à la création d'un Conseil représentatif du culte musulman. Cette intervention de l'État dans l'organisation d'un culte a été critiquée parce que ne correspondant pas à l'esprit de la loi de 1905. Il appartient au Conseil français du culte musulman de contribuer à une pratique de l'islam dans notre pays dans le respect du cadre laïque de la République.



©R.F.

Synagogue de Paris.

L'ÉGALITÉ DES CONVICTIONS
NE SE RÉSUME PAS
À LA SEULE ÉGALITÉ
DES CULTES.

LES AGNOSTIQUES
OU LES ATHÉES PEUVENT
TOUT AUTANT
S'EN PRÉVALOIR.



©CIRIC/THEBAULT PATRICE

Baptême protestant d'enfant en Alsace par une femme pasteur.



©AFP.

Prière à la grande mosquée de Paris lors de la fête de l'Aïd-el-Kebir.

Les signes et les manifestations

L'affaire du «foulard islamique»

divise la société française depuis

une quinzaine d'années.

Elle **crystallise divers enjeux** :

menaces de manipulation intégriste,

soumission de la femme,

droit à la différence.

Certains voient dans le port du «foulard

islamique» à l'école un signe religieux

incompatible avec les principes

de la laïcité, d'autres pensent que

l'école, principal lieu de l'intégration

dans la société, ne peut exclure.

L'avis du Conseil d'Etat, demandé

par le ministre de l'Éducation nationale

de l'époque, Lionel Jospin, n'a pas suffi

pour calmer la polémique. Inquiets

des avancées des groupes

fondamentalistes musulmans,

des hommes politiques ont réclamé

une loi pour interdire les signes

religieux à l'école.



Élèves du lycée Averroès, premier lycée privé musulman en France.



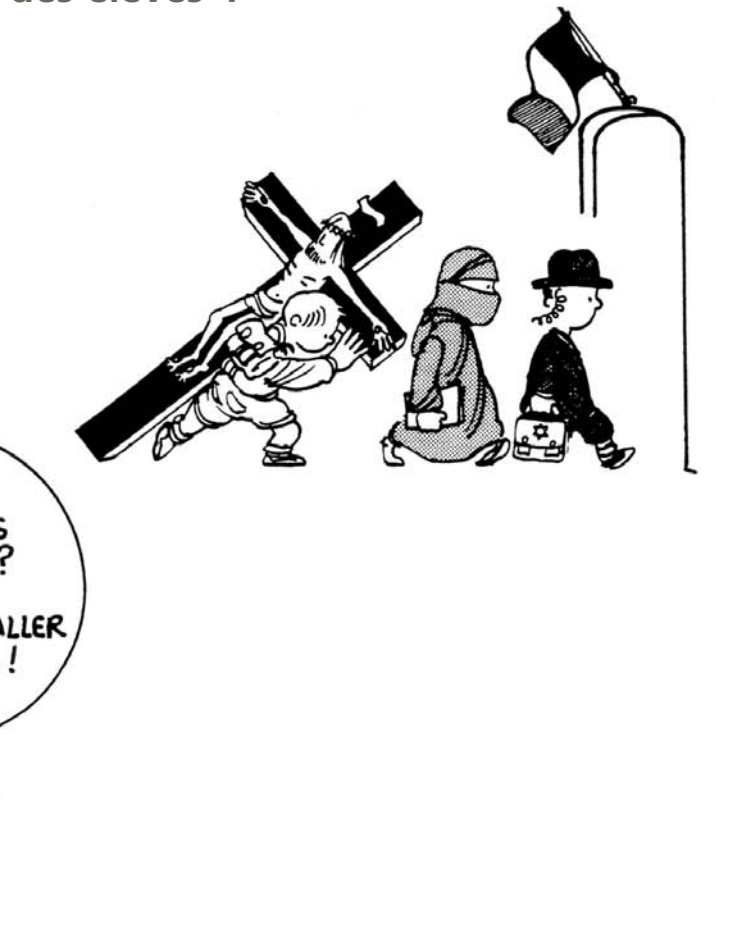
Classe d'enfants Loubavitch, mouvement ultra-religieux et messianique du judaïsme.



Bernard Stasi montrant, le 11/12/2003, le rapport de la commission sur la laïcité qu'il a présidée.

*Installée par le Président de la République, une commission, présidée par le médiateur de la République, **Bernard Stasi**, a produit un rapport sur l'attitude à adopter devant le nouveau paysage culturel et religieux de la France, marqué par la forte présence de l'islam.*

Le Président de la République a suivi une partie de ses recommandations en faisant mettre en délibération à l'Assemblée une loi interdisant «les signes et tenues qui manifestent ostensiblement l'appartenance religieuse des élèves».



La science et les mœurs

Les individus peuvent aujourd’hui choisir leurs orientations sexuelles, décider de procréer ou non. Les femmes peuvent disposer de leur corps, interrompre volontairement leur grossesse. Certaines de ces libertés n’auraient pas été possibles sans les progrès scientifiques.



Manifestation contre l’IVG, octobre 1988.

La science a aujourd’hui la capacité de créer la vie, de la prolonger ou de l’arrêter sans violence, de la transformer, mais ces droits ont été acquis par une délibération politique de l’ensemble de la société. **Il n’appartient à aucune religion d’empêcher leur adoption s’ils expriment la volonté majoritaire des citoyens.** Aucune autorité ne doit faire pression pour empêcher chacun de les exercer librement.



LA LAÏCITÉ

LUTTE CONTRE L’OBSCURANTISME

ET NE FIXE COMME LIMITES

AUX DÉVELOPPEMENTS DES SCIENCES

QUE LE RESPECT DES PRINCIPES

HUMANISTES FONDAMENTAUX.

Mais c’est aussi une éthique du débat démocratique.

Les grands choix qui ont des répercussions sur la vie des personnes (dans les domaines comme la biologie, l’environnement ou l’économie), doivent être débattus et tranchés collectivement et non décidés par une caste, se réclamerait-elle de la raison, serait-elle composée d’experts ou de savants.

Le Professeur René Frydman montre la photographie du premier bébé éprouvette français.



Liberté d'expression et prosélytisme

La laïcité implique la liberté des convictions

et des croyances. Le droit à la critique ne peut être

prohibé par la seule religion : la notion de blasphème

est incompatible avec le principe de laïcité.

Le prosélytisme pose aussi problème. C'est le cas quand

la pression communautaire ou familiale remplace

l'adhésion, en particulier sur des groupes que l'on veut

inférioriser comme les femmes ou vulnérables comme

les enfants. C'est le cas également pour les sectes qui

manipulent les esprits et les embrigadent. Mais l'État

ne reconnaissant aucun culte ne peut définir où s'arrête

la religion et où commence la secte. Il a écarté toute

référence religieuse, pour juger simplement les pratiques

délictueuses. Reste que les sectes utilisent les ressources

du droit en se réclamant de la liberté de conscience.



Manifestation à Londres contre Salman Rushdie, 27 mai 1989.

L'AUTONOMIE DE PENSÉE DES INDIVIDUS SUPPOSE QU'ILS AIENT LES OUTILS

DE FORMATION POUR COMPRENDRE ET CHOISIR, C'EST LA RAISON POUR LAQUELLE

L'ÉCOLE EST AU CŒUR DU COMBAT LAÏQUE.



Lecture de la Bible par un témoin de Jéhovah.

Mais les médias de masse

comme la télévision ont aussi

un rôle essentiel dans

l'acculturation et la construction

des représentations

qui fondent nombre

de comportements. Or, ils

se considèrent souvent comme

affranchis de toute

responsabilité d'éducation

civique et privilégient

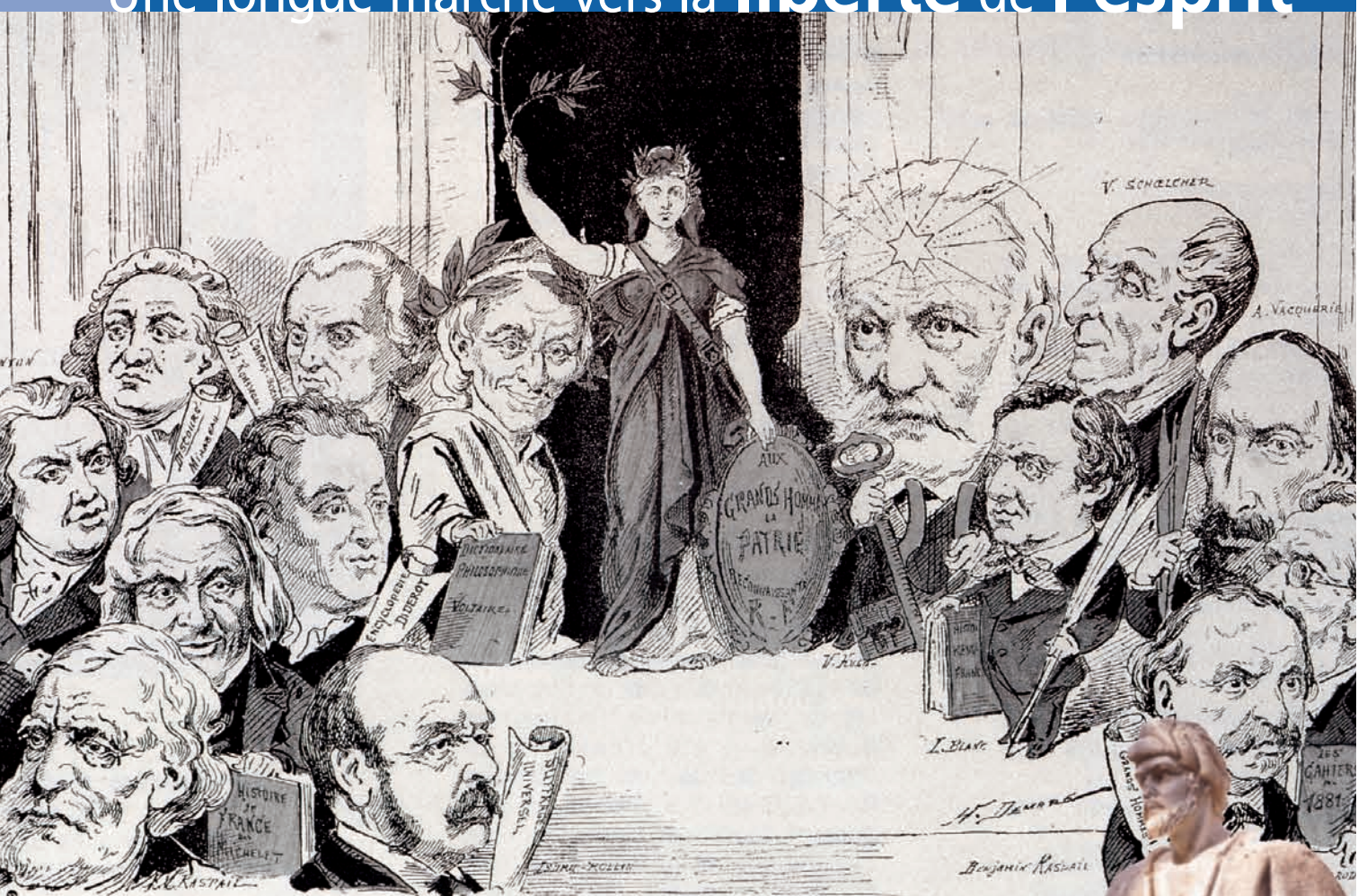
le sensationnel pour

une écoute plus large.



Manifestation contre l'installation de l'Eglise de scientologie, Paris 17^{ème}, nov 2001.

Une longue marche vers la liberté de l'esprit



©musée Victor Hugo

Hommage aux morts de Libre Pensée, 1881.

Cette loi s'inscrit dans un grand courant de la pensée humaine, une grande tradition philosophique que l'on peut faire remonter à l'Antiquité. Ses prémices sont déjà présents dans la philosophie grecque, chez Aristote et Socrate, premiers penseurs de l'affirmation de l'autonomie des individus.

Des penseurs musulmans, l'Iranien Ibn Sina, plus connu sous le nom d'**Avicenne** et l'andalou, Ibn Ruchd, passé à la postérité sous le nom d'**Averroès**, ont fait connaître cette pensée aux X^e et XII^e siècles.

Elle se prolonge après la Renaissance avec l'humanisme de Montaigne ou d'Erasme, le doute méthodologique de Descartes, la lutte contre les superstitions de Pierre Bayle, la distinction de la croyance et du raisonnement de Spinoza, le libéralisme politique de Locke.



©Echevarria Juan
Averroès (1126-1198)

**ELLE TROUVE SON APOGÉE
AVEC LA PHILOSOPHIE DES LUMIÈRES,
LA MORALE KANTIENNE,
L’AFFIRMATION DES DROITS DE L’HOMME
QUI PRÔNE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE
ET D’EXPRESSION.**



©R. F.
Aux grands
Hommes
la patrie
reconnaissante.

Une réponse à l'intolérance

Durant plusieurs siècles, la société obéit à des hiérarchies et à des règles définies par la religion. Le souverain tire son autorité d'une prédestination : le monarque est de droit divin. Les religions monothéistes étendent leur domination sur le monde. C'est le temps des croisades du côté chrétien, de la conquête de peuples et de territoires par l'Islam.

L'Inquisition créée au XIII^e siècle par le pape Grégoire IX arrache conversions, confessions et repentances par la brutalité et la torture. Impossible de dire des vérités contraires aux dogmes de l'Église. Toute pensée qui s'en écarte est hérétique et ceux qui la professent doivent abjurer ou encourent le supplice comme le scientifique Galilée, obligé de se rétracter, ou Giordano Bruno, brûlé en 1600 à Rome.



©Diapofilm
Le dialogue sur les deux principaux systèmes du monde de Galilée,

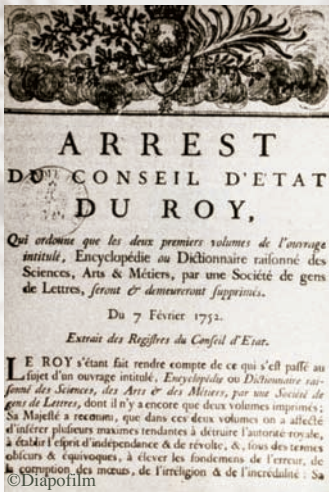


©musée Cantonal, Lausanne

La Saint-Barthélémy, peinture sur bois de François Dubois.

L'IDÉE DE TOLÉRANCE RELIGIEUSE TROUVE, EN FRANCE, UNE PREMIÈRE APPLICATION AVEC LA PAIX DES RELIGIONS ET L'ÉDIT DE NANTES QUI ORGANISE LA COEXISTENCE ENTRE CATHOLIQUES ET PROTESTANTS.

Ce combat se mène devant l'opinion comme le fera Voltaire deux siècles plus tard en obtenant la réhabilitation de Calas, protestant injustement accusé d'infanticide.



La condamnation de l'Encyclopédie. Elle fut violemment attaquée par les jésuites, la Sorbonne, le Parlement et condamnée par arrêt du Conseil du Roi, le 7 février 1752.



Une réponse au cléricalisme

Les religions monothéistes n'ont pas toujours séparé le spirituel du temporel. C'est le cas encore aujourd'hui dans beaucoup de pays musulmans.

Quand l'Église catholique était dominante, elle revendiquait de pouvoir contraindre tous ceux qui vivaient dans un pays placé sous son influence.

L'Église de France est marquée, depuis l'évangélisation des Gaules par une forte tradition gallicane. Cependant, elle a été très majoritairement du côté de l'Ancien Régime, puis contre-révolutionnaire et adversaire de la République à laquelle elle ne se ralliera qu'avec difficulté. En 1864, le Syllabus du pape Pie IX condamne la modernité.



Prière dans une école au début du siècle.



Sur cette gravure du procès du capitaine Dreyfus devant le conseil de guerre, en décembre 1894, on constate que les emblèmes religieux continuent d'occuper une place importante dans les tribunaux.

LE POUVOIR SUR LES ÂMES QUE L'ÉGLISE VOULAIT EXERCER S'EST D'ABORD TRADUIT PAR UN MONOPOLE SUR LES GRANDES INSTITUTIONS COMME L'ENSEIGNEMENT.

LES RÉPUBLICAINS VEULENT RÉDUIRE L'INFLUENCE DES CONGRÉGATIONS, ORDRES RELIGIEUX QUI PRATIQUENT L'ENDOCTRINEMENT DES JEUNES ESPRITS DANS LEURS ÉCOLES.

On retrouve les deux camps face à face lors de l'affaire Dreyfus : les républicains pour la défense de l'innocent injustement condamné parce qu'il est juif, les cléricaux du côté d'un ordre injuste avec l'état-major et les antisémites.



Vers la laïcisation de l'État



©col. Kharbine-Tapabor

Manifestation catholique contre la suppression des crucifix dans les cours de justice. Il faudra attendre 1972 pour que soit supprimée la demande faite aux jurés en cour d'assises de prêter serment « devant Dieu et devant les hommes ».

La philosophie des Lumières, avec la recherche d'un Contrat social, prépare la rupture révolutionnaire de 1789. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen met fin à l'alliance du trône et de l'autel caractéristique de l'Ancien Régime, et surtout affirme la primauté de l'individu.

LES HOMMES SONT DÉCLARÉS « LIBRES ET ÉGAUX EN DROIT. »

LE POUVOIR N'EST PLUS DE NATURE DIVINE, MAIS L'ÉMANATION DU PEUPLE SOUVERAIN.

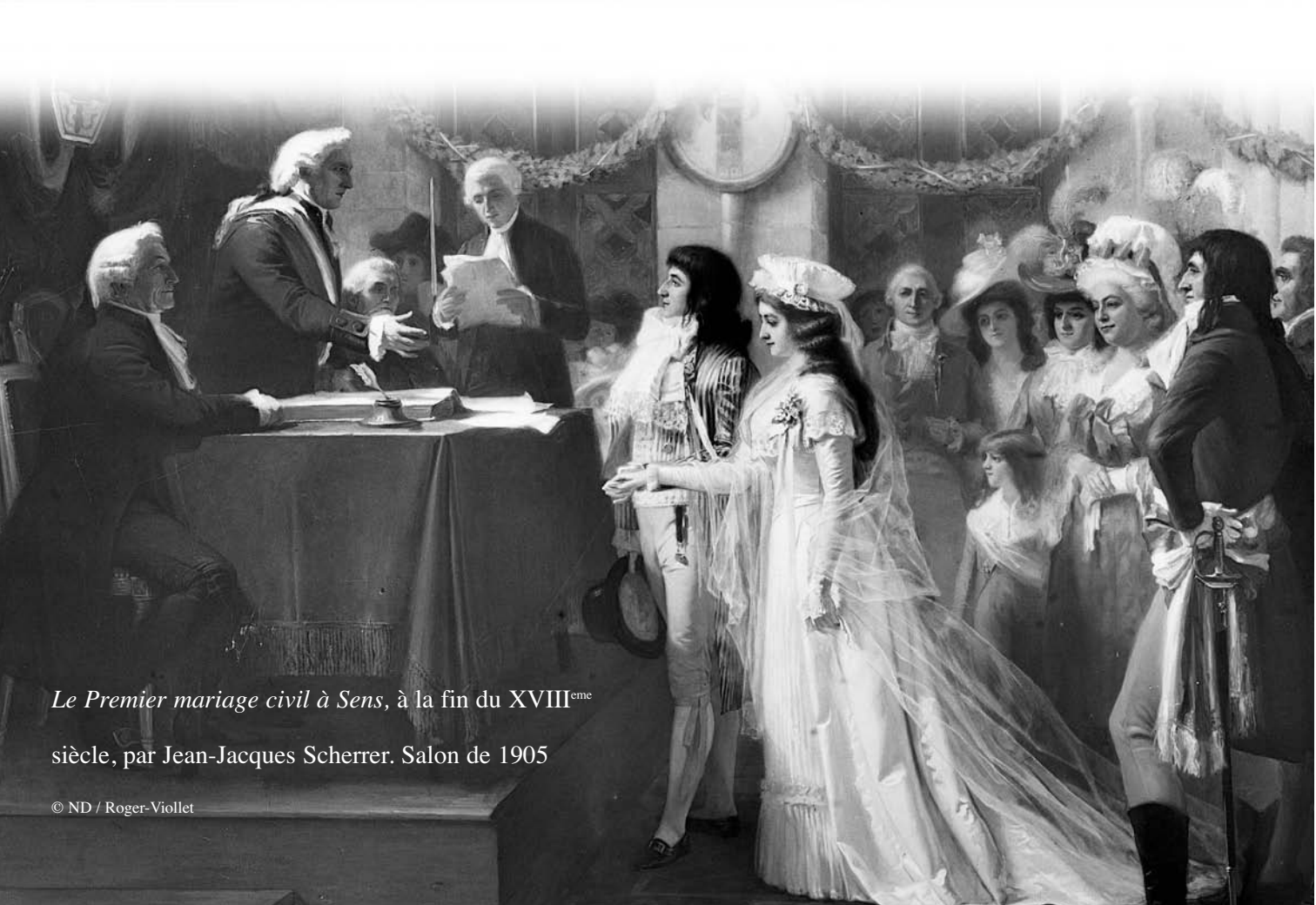


©coll. Musée de la Franc-Maçonnerie/M.Devaux
Certificat de baptême laïque.

Le catholicisme n'est plus religion d'État et la liberté de conscience reconnue.

Rien auparavant, de la naissance à la mort, n'échappait au contrôle de l'Église. **Tous les actes de la vie civile sont progressivement soustraits à l'emprise religieuse.** Notre État civil prend en 1792 définitivement forme avec le pouvoir exclusif donné aux communes de recueillir «les actes destinés à constater les naissances, les mariages et les décès.»

La Constitution de 1791 consacre le mariage comme un contrat civil. Le divorce est reconnu. En 1880, une loi supprime l'obligation du repos dominical, une autre en 1881 le caractère confessionnel des cimetières et en 1887 une autre facilite les obsèques civiles.



Le Premier mariage civil à Sens, à la fin du XVIII^{ème} siècle, par Jean-Jacques Scherrer. Salon de 1905

L'éducation gratuite, laïque et obligatoire



© Musée nat. Educ. - INRP- Rouen

Formation des maîtres.

Le principal reproche des laïques à l'égard de l'Église est l'endoctrinement des esprits. Tout au long de l'Ancien Régime jusqu'à la Restauration, le clergé a le monopole de l'enseignement. À la Révolution, Condorcet, déclare qu'il ne faut admettre dans l'instruction publique l'enseignement d'aucun culte. De la Restauration de 1815 à la chute du second Empire, la France catholique regagne le terrain perdu grâce aux développements d'ordres religieux, les congrégations.

La III^e République crée les conditions qui assurent la primauté de l'enseignement public. Ministre de l'Instruction publique, puis président du Conseil,

JULES FERRY PRODUIT UNE ŒUVRE CONSIDÉRABLE :

- IL SYSTÉMATISE LA FORMATION DES MAÎTRES,
- PROCLAME LA NEUTRALITÉ CONFESSIONNELLE DE L'ENSEIGNEMENT,
- INTERDIT LE RECRUTEMENT D'ECCLÉSIASTIQUES DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC,
- REND L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE ET INSTITUTE UNE ÉCOLE GRATUITE ET LAÏQUE.

© Sipa/Alamy
Jules Ferry

© Cartopole, Baud

De très jeunes filles sont livrées à de pénibles travaux. Ici le salage des sardines..

D'autres figures ont participé à cette action prioritaire

qu'est l'éducation : dès 1866, **Jean Macé est à l'origine de la création de la Ligue de l'enseignement.** Plus

tard, l'un des principaux collaborateurs de Jules Ferry, Ferdinand Buisson, contribuera à la fondation de la Ligue des droits de l'homme.

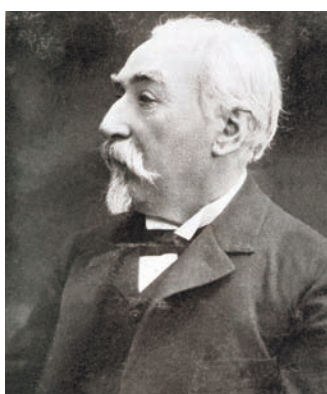


© Musée nat. Educ. - INRP- Rouen

Les conditions d'adoption de la loi



Pierre Waldeck-Rousseau



Emile Combes

L'Église, farouchement antirépublicaine supporte mal la laïcisation progressive de la vie sociale alors que les minorités protestante et juive se reconnaissent dans la République laïque et que les francs-maçons du Grand Orient de France se trouvent aux avant-postes du combat laïque.

Au sortir de l'affaire Dreyfus qui accentue les divisions entre les deux camps, Waldeck-Rousseau fait adopter par la loi de 1901 le droit d'association mais soumet les congrégations à un régime d'autorisation préalable.

Les congrégations refusant de demander des autorisations, **Combes** qui lui a succédé **ferme plus de 10 000 écoles**.



©coll. Musée de la Franc-Maçonnerie /M.Devaux
Marianne portant les attributs maçonniques.

LA LOI DU 7 JUILLET 1904 INTERDIT AUX CONGRÉGATIONS TOUT ENSEIGNEMENT.



Jean Jaurès

La rupture est consommée avec le Vatican le 30 juillet 1904. Dans cette atmosphère d'affrontement, Combes prépare une loi de Séparation des Églises et de l'État, mais son ministère est renversé début 1905.

Le gouvernement Rouvier reprend le projet que conçoit Aristide Briand, mais dans un tout autre esprit : ce sera une loi de pacification « juste et sage » selon la formule de Jaurès.



Manifestation contre la fermeture d'une école congréganiste.

Une loi appliquée avec mesure

malgré des débuts difficiles

LA LOI DE 1905 IMPOSE LA CONSTITUTION D'ASSOCIATIONS CULTUELLES DESTINÉES À RECUEILLIR LES BIENS UTILES À L'EXERCICE DES CULTES.

Les protestants et les juifs acceptent cette exigence contrairement à l'église catholique. Hostiles à la mesure, à l'exception de quelques grands prélats, les catholiques provoquent

des incidents violents quand le pouvoir entreprend les inventaires des biens de l'Église. Poussés par leurs évêques et par une encyclique papale, les fidèles se barricadent dans les églises. L'affaire entraîne la chute du gouvernement Rouvier.

Le nouveau ministre de l'Intérieur, Georges Clemenceau renonce à l'usage de la force. Cet apaisement favorise en 1906 la victoire du bloc des gauches et l'approbation par l'épiscopat français d'un projet d'association cultuelle. Le refus de Rome entraîne de nouvelles tensions.

UNE LOI DE 1907 FAIT DU CLERGÉ

« UN OCCUPANT SANS TITRE JURIDIQUE » DES ÉGLISES.

Après la première guerre mondiale, les liens diplomatiques renoués avec le Vatican aboutissent à un compromis : la création d'associations diocésaines.

Le Conseil d'État condamne la quasi-totalité des 130 municipalités qui interdisent les processions.



Mars 1906, Inventaire de Saint-Servan.



Séparation de l'Eglise et de l'Etat. Inventaire des biens d'Eglise à Paris. Devant l'Église Sainte-Clothilde, Lépine, préfet de Police et Touny, directeur de la police municipale, donnant des ordres aux agents et à la Garde Républicaine pendant que les manifestants agenouillés chantent un cantique. Dessin de Sabattier.

La laïcité acceptée

LA RÉVOLUTION A FAIT DES PROTESTANTS ET DES JUIFS DES CITOYENS ÉGAUX AUX AUTRES. ILS ONT SOUVENT ÉTÉ D'ARDENTS DÉFENSEURS D'UNE LAÏCITÉ QUI LES PROTÉGEAIT CONTRE LA DOMINATION OU LA PERSÉCUTION CATHOLIQUE.



L'intégration des juifs durant le second Empire se traduit par la multiplication des lieux de culte. Pose de la première pierre d'une synagogue.



Rome, ouverture du Concile Vatican II par Jean XXIII.

L'ÉGLISE CATHOLIQUE, À QUELQUES EXCEPTIONS PRÈS, A LONGTEMPS BATAILLÉ CONTRE LA LAÏCITÉ ET LA RÉPUBLIQUE.

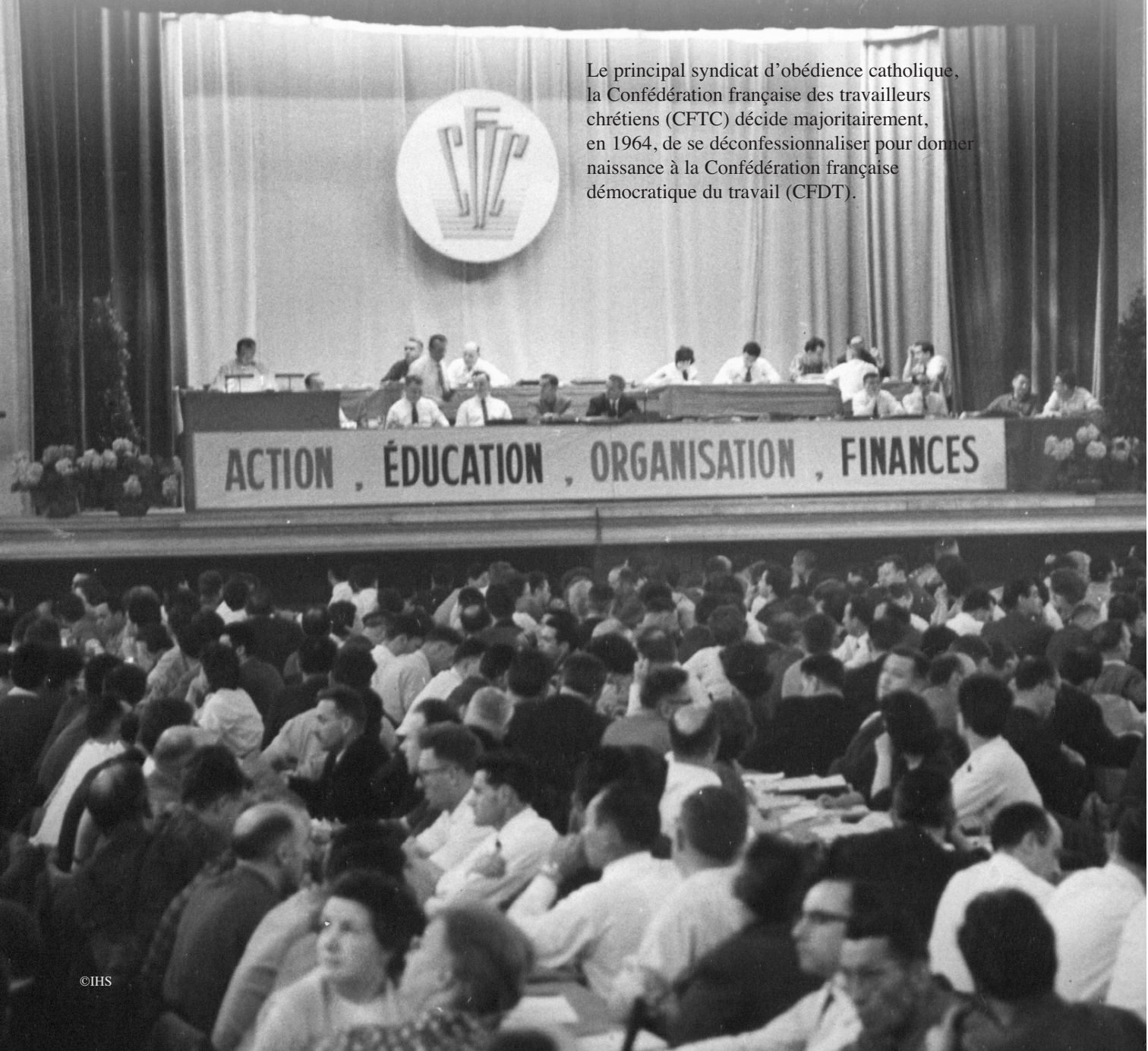
En 1892, par une encyclique, Léon XIII accepte un ralliement à la République. L'affaire Dreyfus démontrera la fragilité de cette démarche.

C'est sur le terrain idéologique et social que des évolutions s'opèrent avec Albert de Mun et Marc Sangnier.

L'évolution progressive des catholiques tout au long d'un XX^e siècle donnera le jour à Vatican II dans les années soixante. « Pour la doctrine morale catholique, la laïcité, comprise comme autonomie de la sphère civile et politique par rapport à la sphère religieuse et ecclésiastique, mais pas par rapport à la sphère morale, est une valeur acquise et reconnue par l'Église, et elle appartient au patrimoine de civilisation déjà atteint » peut-on lire dans une note officielle de l'Église.

Le courant nostalgique de la religion d'État devient minoritaire et ne se recrute aujourd'hui qu'aux franges de la droite extrême.

AU MOINS AU NIVEAU DU DISCOURS, AUCUNE RELIGION NE REMET AUJOURD'HUI EN CAUSE LA LAÏCITÉ.



Le principal syndicat d'obédience catholique, la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) décide majoritairement, en 1964, de se déconfectionnaliser pour donner naissance à la Confédération française démocratique du travail (CFDT).

Histoire et actualité



de la laïcité

crédit photographique

(droits réservés)

coll. Musée de la Franc
Maçonnerie - CIRIC - BNF -
Roger-Viollet - musée
Victor Hugo - musée
Cantonal, Lausanne -
Diapofilm - col. Kharbine-
Tapabor - Echevarria Juan -
Musée nat. Educ. - INRP -
Rouen - Sipa/V.I.P -
Cartopole/Baud - sygma/l'il-
lustration - musée d'Art et
d'Histoire du Judaïsme -
RMN - Magnum - Sygma -
Musée de l'Ecole de
Chartres - photo Gerschel
Aîné - J.Garrigues -
Moore/Katz/Réa - Sipa press
- Gamma - UNSA -
Pascal Lebrun

*Une exposition en 21 panneaux réalisée par Vivre en Europe
avec la contribution éditoriale de la Ligue de l'enseignement
et le soutien de Solidarité laïque*



site : laicite-laligue.org



142 Rue Rateau, 93120 La Courneuve
mail : paulger.art@orange.fr

